NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/7632
13 décembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 DECEMBRE 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DU PORTUGAL

Me référant à la lettre de la mission permanente de la Zambie datée du 5 décembre 1966, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les allégations que contient ce document sont absolument dénuées de fondement et qu'en conséquence le Gouvernement portugais nie catégoriquement les accusations portées contre lui et rejette toute responsabilité.

Le Gouvernement portugais s'avoue surpris des accusations en question et tient à souligner que c'est le Gouvernement zambien qui a autorisé et continue à autoriser sur son territoire les activités illégales d'individus qui commettent des actes d'agression contre le territoire portugais, ainsi que mon gouvernement l'a indiqué au Gouvernement zambien à plus d'une reprise.

Le Gouvernement portugais doit donc attirer une fois de plus l'attention du Gouvernement zambien sur la nécessité de mettre un terme à ces activités, conformément aux engagements écrits qu'il a pris et de se conformer aux principes de la Charte des Nations Unies et aux règles de paix et de bon voisinage qu'elle édicte. Faute de quoi, les relations entre la Zambie et le Portugal s'en ressentiront, et c'est pourquoi le Gouvernement portugais rejette dès maintenant toute responsabilité en ce qui concerne les dommages qui pourraient en résulter pour les intérêts de la République zambienne. A ce propos, le Gouvernement portugais tient à rappeler l'échange de notes qui a eu lieu entre le Gouvernement zambien et le Gouvernement portugais les 29 septembre et 21 octobre 1966 et à rappeler au Gouvernement zambien les conséquences, précisées dans la note portugaise, que risque d'avoir l'attitude hostile adoptée par des pays sans littoral envers les territoires portugais et leurs intérêts légitimes.

Je vous prie de bien vouloir faire publier la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) António PATRICIO

66-33339